

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Re: Projet agrivoltaïque sur la commune du Horps lieu-dit Bois Richard

Date :Wed, 4 Mar 2026 12:12:15 +0100

De :> urbanisme (par Internet) <urbanisme@mayennecommunaute.fr>

Répondre à :urbanisme <urbanisme@mayennecommunaute.fr>

Pour :TREMBLAIS Frederic - DDT 53/SAH/DS <frederic.tremblais@mayenne.gouv.fr>

Copie à :Mélanie Sauleau <melanie.sauleau@mayennecommunaute.fr>

Bonjour,

Je vous informe que Mayenne Communauté n'émettra pas d'avis sur le projet agrivoltaïque au Bois Richard au HORPS correspondant à la demande de permis de construire n°PC 053 116 25 00002.

Cordialement,

Anaïs Caramelle

Responsable service d'application du droit des sols (ADS)

Direction de l'aménagement, de la mobilité de l'environnement et des Services Techniques

02.43.30.48.50 (interne : 889)

Service ADS ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, excepté le lundi et mercredi matins

Logo Mayenne Communauté